

**ORDURES MÉNAGÈRES**

**À DÉPOSER DANS LE BAC, DANS UN SAC PLASTIQUE ADAPTÉ ET FERMÉ**



**EMBALLAGES EN VERRE**

**À DÉPOSER EN VRAC SANS SAC**



**AMPOULES ET NÉONS - VAISSELLE POTS DE FLEURS - MIROIRS**

À NE PAS DÉPOSER

**EMBALLAGES ET PAPIERS**

**À DÉPOSER EN VRAC DANS LE BAC SANS SAC**

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT



**TOUS LES OBJETS AUTRES QUE LES EMBALLAGES ET PAPIERS**

À NE PAS DÉPOSER

**DÉCHETS VÉGÉTAUX**

**À DÉPOSER EN VRAC DANS VOTRE CONTENANT OU EN FAGOTS AVEC UN LIEN NATUREL DE TYPE FICELLE**

À présenter la veille au soir dans des sacs en papier biodégradable OUVERTS. Le contenu doit être visible et identifiable par les agents de collecte.

TONTE DE GAZON - FEUILLES - PLANTES ET FLEURS - BRANCHAGES - TAILLE DE HAIES



**À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE**

TRONCS ET SOUCHES D'ARBRES, BRANCHES D'UN DIAMÈTRE SUPÉRIEUR À 6 CM, OBJETS EN BOIS, CAGETTES ET POTS DE FLEURS

**À DÉPOSER DANS VOTRE COMPOSTEUR OU DANS VOTRE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES**

DÉCHETS ALIMENTAIRES

**LES DÉCHETS VÉGÉTAUX DÉPOSÉS EN VRAC SUR LE SOL NE SERONT PAS COLLECTÉS**

À NE PAS DÉPOSER

**OBJETS ENCOMBRANTS**

**À DÉPOSER DEVANT CHEZ VOUS OU DANS LES ZONES DÉDIÉES, LA VECILLE AU SOIR**

FERRAILLE - MOBILIER DIVERS - LITERIE - GRANDS CARTONS PLIÉS



**À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE**

PRODUITS CHIMIQUES QUI PEUVENT ÊTRE DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT ET POUR LA SANTÉ (POTS DE PEINTURE, VERNIS, INSECTICIDES, HUILES...)

PNEUS

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (PETIT ET GROS ÉLECTROMÉNAGER) : FOUR, TV, FRIGO...

0 800 50 49 36

Service & appel gratuits

grandparisgrandest.fr

LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Le réseau de déchèteries est soumis à un règlement intérieur fixant l'ensemble des conditions d'accès, de circulation et d'utilisation des équipements ainsi que le rôle des agents d'accueil. Le document est consultable auprès de l'agent d'accueil et sur grandparisgrandest.fr

LA LISTE DES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE EST DISPONIBLE SUR LE SITE [GRANDPARISGRANDEST.FR](http://grandparisgrandest.fr)

À NOTER :

- L'accès au réseau de déchèteries est réservé aux particuliers résidant sur le Territoire de Grand Paris Grand Est (hors Gournay-sur-Marne et Montfermeil).
- Dépôt limité à 1 m³ par jour et jusqu'à 4 m³ par semaine maximum par foyer.
- Accès interdit aux professionnels.
- Seuls les véhicules de tourisme ne dépassant pas 1,90 m de hauteur sont autorisés à pénétrer dans les déchèteries. Les véhicules utilitaires sont interdits.

Dans le cas d'un particulier souhaitant utiliser un véhicule ne respectant pas ces prescriptions, il devra émettre une demande de dérogation au préalable sur grandparisgrandest.fr

JUSTIFICATIFS :

POUR OBTENIR UNE DÉROGATION, 2 SOLUTIONS :

Par internet : remplir le formulaire sur le site de Grand Paris Grand Est en joignant les pièces suivantes :

- Un justificatif d'identité avec photo ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz ou d'eau) ;
- La carte grise du véhicule.

Par courrier : remplir le formulaire et nous le transmettre accompagné des photocopies des pièces justificatives et vos coordonnées (adresse + téléphone) :

GRAND PARIS GRAND EST
Direction Prévention et Gestion des Déchets
11, boulevard du Mont d'Est
93160 Noisy-le-Grand

INFOS

CLIC INFO DÉCHETS

GESTION DES DÉCHETS 2.0

Plus simple et plus rapide, entrez votre adresse sur cette carte dynamique pour identifier les jours de collecte de vos déchets ainsi que les points d'apport volontaire et les déchèteries proches de chez vous.

Accès via WWW.GRANDPARISGRANDEST.FR

NOUVEAU OUVERTURE DE LA RECYCLERIE 3 R SUR LE TERRITOIRE

INUTILE POUR VOUS ?

Ne jetez plus vos objets, offrez-leur une seconde vie !

OBJETS ACCEPTÉS :

Mobilier (attention pas de matelas), appareils électroménagers / électriques, vaisselle, décoration, articles de maison / bricolage / jardinage / sport, livres, jeux, jouets, vêtements, tissus, cuivre, laiton, tous types de métaux hors ferraille, bois massif, contreplaqué épais en bon état, palettes / tourets, peintures.

VOUS POUVEZ DÉPOSER VOS DONS AUX HORAIRES SUIVANTS :

- Mercredi, jeudi, vendredi : 9h-11h45 et 14h-16h45
- Samedi : 9h-11h45 et 14h-17h45
- Dimanche : 9h-12h

AU 1 AVENUE DES MARCHANDISES À NEUILLY-SUR-MARNE

Lors de votre visite, n'hésitez pas à demander le programme des ateliers de sensibilisation sur la prévention des déchets !

0 800 50 49 36

Service & appel gratuits

grandparisgrandest.fr

6 DÉCHÈTERIES GRATUITES

(SAUF GOURNAY-SUR-MARNE ET MONTFERMEIL, INTÉGRÉES AU RÉSEAU DU SIETREM)

LIVRY-GARGAN
60, RUE DE VAUJOURS
GRAND PARIS GRAND EST INVESTIT POUR VOTRE ENVIRONNEMENT, LE SITE SERA FERMÉ COURANT 2024 POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES RÉGLEMENTAIRES.
LUNDI : 14 H - 17 H
MARDI : FERMÉE
MERCREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 19 H
JEUDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 19 H
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H
DIMANCHE : 9 H - 13 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
9, BOULEVARD DE PARIS
LA DÉCHÈTERIE EST FERMÉE POUR TRAVAUX ET ROUVRIRA EN FIN D'ANNÉE 2024.
LUNDI : 14 H - 17 H
MARDI, MERCREDI, VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
JEUDI : FERMÉE
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H
DIMANCHE : 9 H - 13 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

VILLEMOMBLE
ALLÉE DU PLATEAU
DU LUNDI AU VENDREDI : 8 H 30 - 12 H 30 ET 13 H 30 - 17 H
SAMEDI ET DIMANCHE : 9 H 30 - 12 H 30 ET 13 H 30 - 18 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

NOISY-LE-GRAND
9, RUE DE LA PLAINE
LUNDI : 14 H - 17 H
MARDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
MERCREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 19 H
JEUDI : FERMÉE
VENDREDI : 10 H - 12 H ET 14 H - 19 H
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H
DIMANCHE : 9 H - 13 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

VAUJOURS
ROUTE DE COURTRY
DÉCHÈTERIE FERMÉE JUSQU'À NOUVEL ORDRE. ÉTUDES EN COURS POUR LA MISE EN CONFORMITÉ ET LA RÉALISATION D'UN NOUVEAU PROJET SUR CE SITE

GAGNY
3, CHEMIN D'ACCÈS AUX ABBESSES
LA DÉCHÈTERIE EST FERMÉE POUR TRAVAUX ET ROUVRIRA EN FIN D'ANNÉE 2024.
LUNDI : 14 H - 17 H
MARDI : FERMÉE
MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H
DIMANCHE : 9 H - 13 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

NEUILLY-SUR-MARNE
AVENUE DES MARCHANDISES
LUNDI : 14 H - 17 H
MARDI : FERMÉE
MERCREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
JEUDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H
DIMANCHE : 9 H - 13 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

RECYCLERIE 3 R : RECYCLERIE, RÉEMPLOI, RÉPARATION
AVENUE DES MARCHANDISES
LUNDI : 9 H - 19 H
MARDI : FERMÉE
MERCREDI, JEUDI, VENDREDI, SAMEDI : 9 H - 19 H
DIMANCHE : 9 H - 12 H



**LES DÉCHÈTERIES DES PAVILLONS-SOUS-BOIS ET DE LIVRY-GARGAN NE FERMERONT PAS EN SIMULTANÉ, MAIS À DES MOMENTS DIFFÉRENTS POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC. RETROUVEZ LES INFORMATIONS SUR NOTRE SITE INTERNET [GRANDPARISGRANDEST.FR](http://grandparisgrandest.fr)**

GRAND PARIS GRAND EST S'AUTORISE À FERMER EXCEPTIONNELLEMENT SES DÉCHÈTERIES.

JE REPÈRE MON SECTEUR POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

(ORDURES MÉNAGÈRES, EMBALLAGES ET PAPIERS, OBJETS ENCOMBRANTS)



ORDURES MÉNAGÈRES

SECTEUR 1	MARDI - SAMEDI
SECTEUR 2	MARDI - SAMEDI
SECTEUR 3	LUNDI - VENDREDI
SECTEUR 4	LUNDI - VENDREDI
SECTEUR 5	LUNDI - MERCREDI - VENDREDI
SECTEUR 6	MARDI - JEUDI - SAMEDI



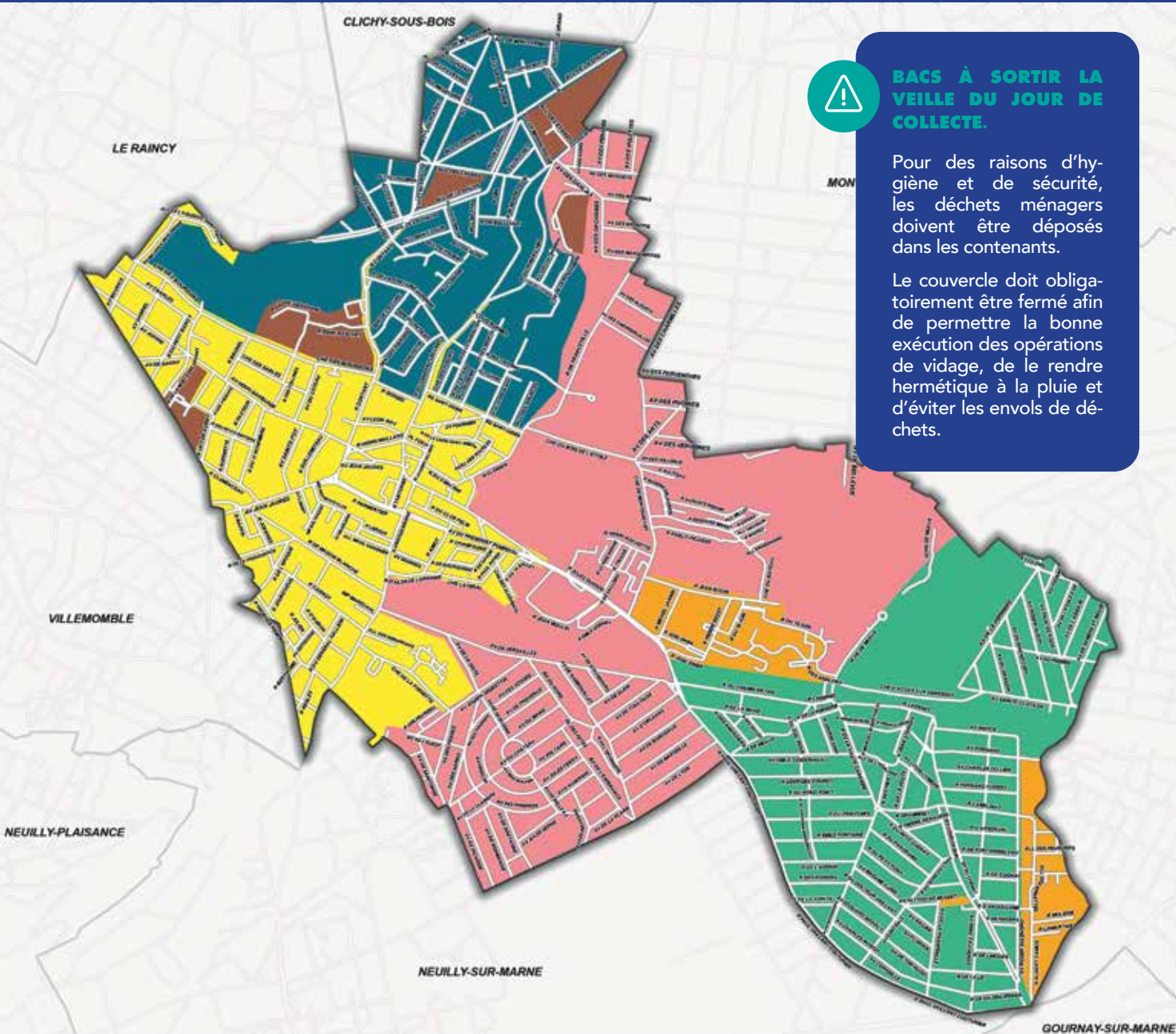
EMBALLAGES ET PAPIERS

SECTEUR 1	JEUDI
SECTEUR 2	JEUDI
SECTEUR 3	MERCREDI
SECTEUR 4	MERCREDI
SECTEUR 5	MERCREDI
SECTEUR 6	JEUDI



OBJETS ENCOMBRANTS

SECTEUR 1	3 ^E JEUDI DU MOIS
SECTEUR 2	2 ^E JEUDI DU MOIS
SECTEUR 3	1 ^{ER} JEUDI DU MOIS
SECTEUR 4	4 ^E JEUDI DU MOIS
SECTEUR 5	DERNIER MERCREDI DU MOIS
SECTEUR 6	DERNIER MERCREDI DU MOIS



BACS À SORTIR LA VEILLE DU JOUR DE COLLECTE.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les déchets ménagers doivent être déposés dans les contenants.

Le couvercle doit obligatoirement être fermé afin de permettre la bonne exécution des opérations de vidage, de le rendre hermétique à la pluie et d'éviter les envols de déchets.

JE REPÈRE MON SECTEUR POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX ET DES EMBALLAGES EN VERRE



DÉCHETS VÉGÉTAUX

DE MARS À NOVEMBRE INCLUS

SECTEUR 1	1 LUNDI SUR 2 À COMPTER DU 11 MARS
SECTEUR 2	1 LUNDI SUR 2 À COMPTER DU 4 MARS
SECTEUR 3	1 MARDI SUR 2 À COMPTER DU 12 MARS
SECTEUR 4	1 MARDI SUR 2 À COMPTER DU 5 MARS
SECTEUR 5	SECTEUR HORS COLLECTE
SECTEUR 6	SECTEUR HORS COLLECTE



DÉPÔT DES SAPINS

DU 2 AU 31 JANVIER, DÉPOSEZ LES SAPINS DANS L'UN DES 14 POINTS DE DÉPÔT INDiquÉS SUR LA CARTE, SANS DÉCORATION, SANS SAC À SAPIN NI NEIGE ARTIFICIELLE :

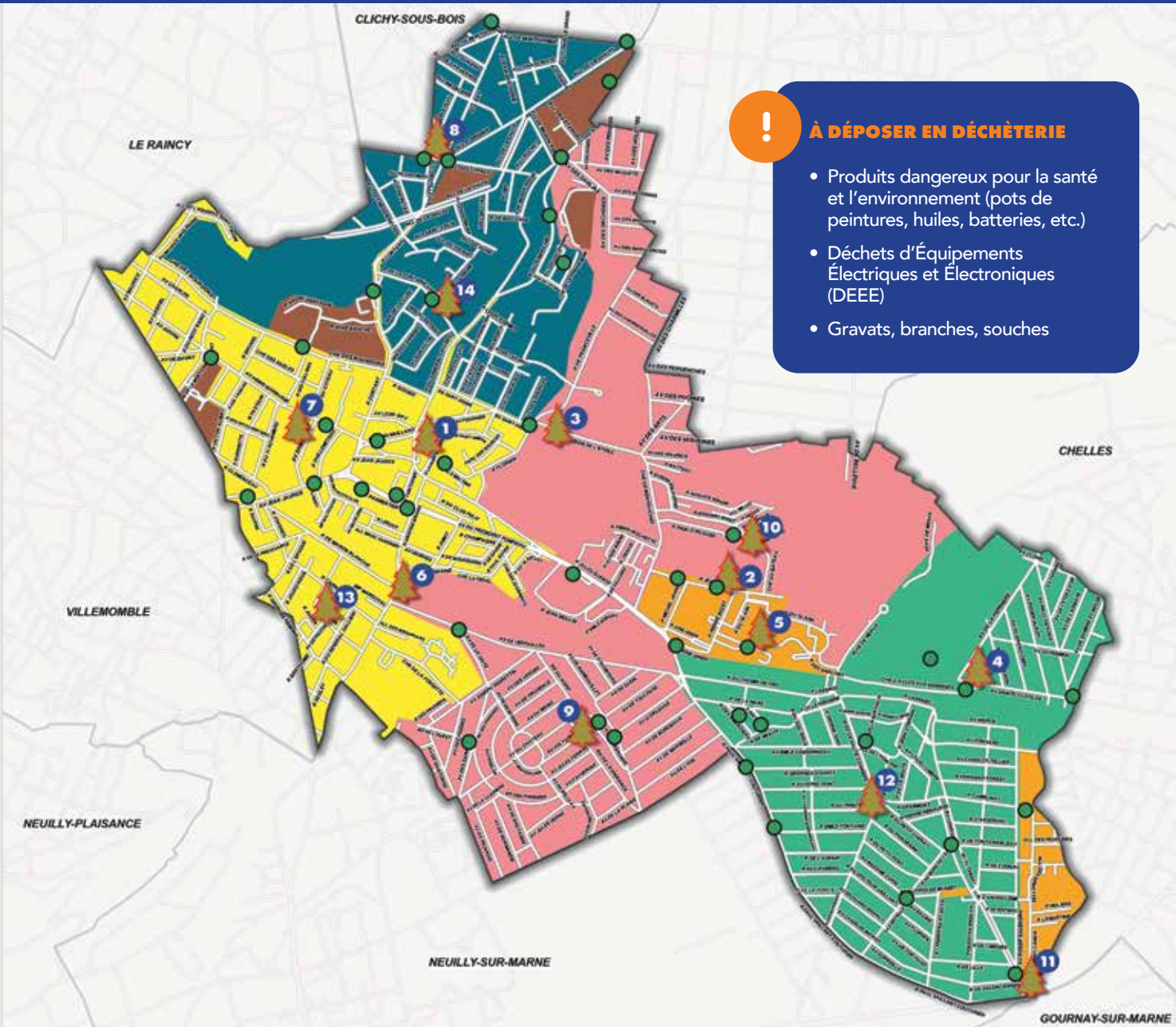
- 1 PLACE FOCH - 2 PARKING PISCINE
- 3 PARKING PARC ARBORETUM
- 4 CHEMIN D'ACCÈS AUX ABBESSES DEVANT LA BORNE
- 5 PLACE TAVERNELLE - 6 ARISTIDE BRIAND
- 7 CANISQUARE BARBUSSE - 8 ALLÉE DES CHÊNES
- 9 PLACE DES FÊTES - 10 RUE PABLO PICASSO
- 11 ROGER SALENGRO - 12 PLACE DES ORMES
- 13 PLACE ELIOTT - 14 FONTAINE VARENNE

LES SAPINS PEUVENT ÉGALEMENT ÊTRE DÉPOSÉS TOUTE L'ANNÉE DANS L'UNE DE NOS DÉCHÈTERIES.



EMBALLAGES EN VERRE

POINT D'APPORT VOLONTAIRE VERRE



À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

- Produits dangereux pour la santé et l'environnement (pots de peintures, huiles, batteries, etc.)
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)
- Gravats, branches, souches

CALENDRIER DE MES JOURS DE COLLECTE POUR LES OBJETS ENCOMBRANTS ET LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

(À DÉPOSER DEVANT CHEZ VOUS OU DANS LES ZONES DÉDIÉES, LA VEILLE AU SOIR SANS GÊNER LA CIRCULATION DES PIÉTONS)

		JANV.	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
OBJETS ENCOMBRANTS													
SECTEUR 1	3 ^E JEUDI DU MOIS	18	15	21	18	16	20	18	15	19	17	21	19
SECTEUR 2	2 ^E JEUDI DU MOIS	11	8	14	11	9	13	11	8	12	10	14	12
SECTEUR 3	1 ^{ER} JEUDI DU MOIS	4	1	7	4	2	6	4	1	5	3	7	5
SECTEUR 4	4 ^E JEUDI DU MOIS	25	22	28	25	23	27	25	22	26	24	28	26
SECTEUR 5	DERNIER MERCREDI DU MOIS	31	28	27	24	29	26	31	28	25	30	27	25
SECTEUR 6	DERNIER MERCREDI DU MOIS	31	28	27	24	29	26	31	28	25	30	27	25
DÉCHETS VÉGÉTAUX													
SECTEUR 1	1 LUNDI SUR 2 À COMPTER DU 11 MARS			11 - 25	8 - 22	6 - 20	3 - 17	1-15-29	12 - 26	9 - 23	7 - 21	4 - 18	
SECTEUR 2	1 LUNDI SUR 2 À COMPTER DU 4 MARS	PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, SE RENDRE EN DÉCHÈTERIE	PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, SE RENDRE EN DÉCHÈTERIE	4 - 18	1-15-29	13 - 27	10 - 24	8 - 22	5 - 19	2-16-30	14 - 28	11 - 25	PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, SE RENDRE EN DÉCHÈTERIE
SECTEUR 3	1 MARDI SUR 2 À COMPTER DU 12 MARS			12 - 26	9 - 23	7 - 21	4 - 18	2-16-30	13 - 27	10 - 24	8 - 22	5 - 19	
SECTEUR 4	1 MARDI SUR 2 À COMPTER DU 5 MARS			5 - 19	2-16-30	14 - 28	11 - 25	9 - 23	6 - 20	3 - 17	1-15-29	12 - 26	
SECTEUR 5	SECTEUR HORS COLLECTE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SECTEUR 6	SECTEUR HORS COLLECTE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TOUT DÉPÔT EN DEHORS DE CE CALENDRIER EST CONSIDÉRÉ COMME UN DÉPÔT SAUVAGE. POUR RAPPEL, IL EST INTERDIT DE JETER OU D'ABANDONNER SES DÉCHETS DANS LA RUE AINSI QUE DE DÉPOSER SES DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE SANS SE CONFORMER AUX RÈGLES DE COLLECTE SOUS PEINE D'AMENDE.